

Département du Jura
Arrondissement de Lons le Saunier
Nombre des Conseillers : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 9

Séance du 25 septembre 2025
Sous la présidence de
Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire

Convocation : le 18 septembre 2025
Affichage : du 02 octobre 2025 au 16 octobre 2025

Présents: MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, DUVAL Jean-Marc, CATTENOZ Hervé, Mmes STEINMESSE Joëlle, GRAS Christine, CATTENOZ Myriam, CLEMENT Anne-Laure

Absents excusés: MM BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, DUVAL Vincent, SONNET Jocelyn, Mme PARENT Bénédicte

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour : numéros des parcelles à vendre « Chez la Marie » après bornage et le détail du prix de l'eau potable demandé par le SGC pour vérification du rôle. Les conseillers acceptent ces ajouts.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 12 juin 2025 ;
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire ;
- 3 Extension du boulo-drome : travaux complémentaires ;
- 4 Remboursement d'arrhes pour la location du Briska ;
- 5 Vente de la parcelle N° 2 du Lotissement « Aux Lançons » suite à un désistement et complétude du tableau des acquéreurs ;
- 6 Versement d'une participation de la Commune au comité des fêtes ;
- 7 Ajout d'un champ dans le bail à ferme de la EARL BARRIOD Emmanuel ;
- 8 Rapport annuel 2024 du SYDOM ;
- 9 Achat de la parcelle A 1126 à Madame MILÉSI Édith ;
- 10 RPQS 2024 eau potable ;
- 11 Questions diverses.

Objet : Signature du registre des délibérations du 12 juin 2025

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire

- ✓ Droit de préemption urbain : décision de renonciation
 - Enregistrement 20253938904 du 20 juin 2025
Vente Consorts BERTHOD Jacques : parcelles B978 au 372 Route de Champagnole, d'une contenance de 10a06ca (avec maison d'habitation) Acquéreurs : Monsieur DORMOY Thierry et Madame MÉRÉSSE Manon
- ✓ Droit de préemption urbain : décision de renonciation
 - Enregistrement 20253938905 du 11 septembre 2025

Vente MICHALET Jacques : parcelle ZB 150 d'une contenance de 3a65ca Chemin de la Creuse. Acquéreur : Madame MILÉSI Édith

Délibération 2025-026

Objet : Extension du boulodrome : travaux complémentaires

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement des travaux engagés pour l'agrandissement du boulodrome et dont le coût avait été validé par délibération en date du 15 décembre 2022 (N° 2022/051). Cependant, certains travaux complémentaires pour la partie sanitaire, chauffage et garage sont nécessaires. Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment, même s'il est mis à disposition des associations de pétanque, est un bien propre de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la prise en charge du coût complémentaire qui se détaille ainsi :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Devis SARL MOUTENET BLONDEAU	2 955.00 €	591.00 €	3 546.00 €
Devis PAGOT-SAVOIE	<u>2 512.36 €</u>	<u>502.47 €</u>	<u>3 014.83 €</u>
TOTAL	5 467.36 €	1 093.47 €	6 560.83 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2025-027

Objet : Remboursement d'arrhes – location du Briska

Deux évènements ont été annulés alors que des arrhes avaient déjà été versées. Monsieur le Maire explique les raisons des annulations et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au remboursement des sommes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement des arrhes pour la location du Briska comme suit :

- Madame ETHIEVANT Ghislaine	210 €
- Jeunes agriculteurs de Champagnole	240 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2025-028

Objet : Vente du lot N° 2 du lotissement « Aux Lançons », complétude du tableau des acquéreurs

Monsieur le Maire explique que Monsieur Bryan TRIBOUT et Madame Manon POIBLANC se sont désistés (faute de financement). Aucune promesse d'achat n'avait encore été signée ni aucun acompte versé. Il donne ensuite lecture du courrier de Monsieur et Madame BOUDINA Abdelkarim et Yasmina , qui sont très intéressés par l'achat de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de vendre le lot N° 2 à Monsieur et Madame BOUDINA Abdelkarim et Yasmina ;
VALIDE le tableau des acquéreurs comme détaillé page 2 ;

CHARGE le Maire de demander aux acquéreurs un acompte de 5% à la signature d'une promesse d'achat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux ventes des terrains du lotissement « Aux Lançons ».

TABLEAU DES ACQUEREURS LOTISSEMENT « AUX LANCONS »

N° Lot et cadastré	Adresse du terrain à acheter « Chemin de Fourchaux »	Noms des acquéreurs	Adresse actuelle	Nbre m2 constructibles	90 €/m2	Nbre m2 non constructibles	38 €/m2	Total général en m2	Montant total en €	Montant de l'acompte
N 1 A 1108 et A 1115	420	M BOURNY Arnaud	25 Rue Gal Leclerc 39300 CHAMPAGNOLE	550	49 500 €	284	10 792 €	834	60 292 €	2 976.90 €
N° 2 A 1109 et A 1116	400	M et Mme BOUDINA Abdelkarim et Yasmina	13 Avenue Jean Jaurès 39300 CHAMPAGNOLE	474	42 660 €	340	12 920 €	814	55 580 €	2 779.00 €
N°3 A 1110 et A 1117	380	M KAAHITE Karim	1545 Rte de Champagnole 39300 NEY	486	43 740 €	418	15 884 €	904	59 624 €	2 996.00 €
N° 4 A 1111 et A 1118	360	Mme DOOM Joy et M OUMALIK Soufiane	247 Chemin d'Ardon 39300 CHAMPAGNOLE	420	37 800 €	402	15 276 €	822	53 076 €	2 653.80 €
N°5 A 1112 et A 1119	340	M et Mme CHALABI Ichem et Lobna	51 Che sous le Puits 39300 NEY	420	37 800 €	459	17 442 €	879	55 242 €	2 765.90 €
N° 6 A 1113 et A 1120	320	M et Mme EL HAJJI Mohamed et Flavie	11 Rue Stephen Pichon 39300 VERS EN MONTAGNE	441	39 690 €	467	17 746 €	908	57 436 €	2 948.30 €
TOTAL				2 791	251 190 €	2 370	90 060 €	5 161	341 250 €	17 119.90 €

Délibération 2025-029

Objet : Versement d'une participation de la Commune au Comité des Fêtes de Ney

Dans le cadre d'une entente cordiale entre les deux communes de Ney en France et Ney en Allemagne, un groupe de personnes a été accueilli entre les 7 et 9 juin 2025. La Commune a pu bénéficier du concours du Comité des Fêtes pour organiser leur séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'une participation d'un montant de 470 € à verser au Comité des Fêtes de Ney.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2025-030

OBJET : Bail à ferme EARL BARRIOD Emmanuel

Monsieur le Maire explique que le bail à ferme de l'EARL BARRIOD Emmanuel est arrivé à échéance le 14 mars 2025. Il convient de renouveler ce bail mais aussi de l'actualiser en ajoutant un champ que la Commune a acquis et qui est d'ores et déjà cultivé par l'EARL BARRIOD Emmanuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la location des biens communaux cadastrés :

- **ZD 104** « A la Motte » d'une contenance de 87a66ca (déduction faite de 17a60ca pour le parking du Briska)
- **ZD 106** «A la Motte d'une contenance de 57a 3ca
- **B 523** « Au Champ du Frêne » d'une contenance de 73a50ca (propriété de la Commune depuis le 20 décembre 2023)

APPROUVE le projet de bail entre la Commune et l'EARL BARRIOD Emmanuel, établi pour une durée de 9 années commençant le 15 mars 2025 et prenant fin le 14 mars 2034 (annexé à la présente délibération)

FIXE le fermage 2025 à 337.28 €

DIT que le loyer sera actualisé chaque année conformément à la loi, selon l'indice national de fermage et calculé de la manière suivante :

Fermage année n = $\frac{\text{fermage année n-1} \times \text{indice de fermage année n}}{\text{Indice de fermage année n-1}}$

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2025-031

Objet : Achat de la parcelle A 1126 à Madame MILÉSI Édith

Monsieur le Maire explique que Madame MILÉSI Édith est sur le point de vendre la parcelle A 1125 (ancienne ferme CAZEAUD Route de Champagnole) et qu'il était convenu, depuis de très nombreuses années, qu'à ce moment-là, la commune acquerrait la parcelle A 1126 (à l'angle de la route de Champagnole). Cet achat permettra aux usagers d'avoir une aisance suffisante pour emprunter le chemin qui mène derrière le Briska.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'achat de la parcelle A 1126, d'une contenance de 10ca, à Madame MILÉSI Édith, à l'euro symbolique.

ACCEPTE la prise en charge des frais notariés relatifs à cet achat.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

DM 1 Lotissement Aux Lançons

Objet : Augmentation de crédits

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 605/011 Achat de matériel, équipements et travaux		4 500.00 €
D 3555/040 Opération d'ordre transfert entre sections. Terrains aménagés		9 100.00 €
D 71355/042 Opération d'ordre transfert entre sections Variation de stocks terrains aménagés		13 700.00 €
D 608/043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section Frais sur terrains en cours d'aménagement		4 600.00 €
D 1641/16 Emprunts en euros		4 600.00 €
D 66111/66 Intérêts réglés à l'échéance		4 600.00 €
R 3555/040 Opération d'ordre transfert entre sections Terrains aménagés		13 700.00 €
R 71355/042 Opération d'ordre transfert entre sections Variation Stocks terrains aménagés		9 100.00 €
R 796/043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section Transfert charges financières		4 600.00 €
R 7015/70 Ventes de terrains aménagés	Séance du 25 septembre 2025	13 700.00 €

Délibération 2025-032

Objet : Vente d'une partie du bâtiment « chez la Marie » - complément à la délibération N° 2025/021 du 12 juin 2025

Le bornage étant réalisé, il est possible désormais de préciser les parcelles qui seront vendues à Monsieur Florian GASPARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la vente des parcelles B 1357 (338 m²) et B 1359 (67 m²) pour un montant total de 87 000 € (plan en annexe)

CONFIRME que toutes les autres lignes de la délibération du 12 juin 2025 ne changent pas.

Délibération 2025-033

Objet : Détail du tarif de l'eau potable distribuée à la population de Ney en 2025

Monsieur le Maire explique que le tarif de l'eau est constitué de plusieurs éléments qui, au fil des années ont été validés par plusieurs délibérations.

Une seule détaillant toutes les taxes, pourra servir au SGC pour vérifier le tarif appliqué. Et ce document sera remis aux nouveaux arrivants en même temps que le règlement de la distribution de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DETAILLE le tarif de la vente d'eau pour l'année 2025 comme suit :

- Redevance liée à l'abonnement (part fixe, voté par la commune)	16 € par an
- Redevance liée à la consommation (part variable, voté par la commune)	1.18 € le m ³
- Redevance sur la consommation d'eau potable (reversée à l'Agence de l'eau)	0.43 € le m ³
- Redevance sur la performance des réseaux (reversée à l'Agence de l'eau)	0.01 € le m ³
- Redevance sur le prélèvement de la ressource en eau (taux voté par l'Agence de l'eau, Zone A, eaux souterraines, 4.66 % des m ³ prélevés l'année n-1 répercutés sur les m ³ facturés l'année n. Montant reversé à l'Agence de l'eau)	0.06 € le m ³

PRECISE que la facture sera annuelle

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Approbation de la séance du 25 septembre 2025

Délibération 2025/026 : Extension du boudodrome : travaux complémentaires ; **Délibération 2025/027** : Remboursement d'arrhes – location du Briska ; **Délibération 2025/028** : Vente du lot N° 2 du lotissement « Aux Lançons », complétude du tableau des acquéreurs ; **Délibération 2025/029** : Versement d'une participation de la Commune au Comité des Fêtes de Ney ; **Délibération 2025/030** : Bail à ferme EARL BARRIOD Emmanuel ; **Délibération 2025/031** Achat de la parcelle A 1126 à Madame MILÉSI Édith ; **DM 1 Budget Lotissement Aux Lançons** : Augmentation de crédits ; **Délibération 2025/032** : Vente d'une partie du bâtiment « chez la Marie » - complément à la délibération N° 2025/021 du 12 juin 2025 ; **Délibération 2025/033** : Détail du tarif de l'eau potable distribuée à la population de Ney en 2025

	Signatures Délibérations N° 2025/026 à 033 et DM 1 Budget lotissement Aux Lançons
M. GRANDVUINET Gilles, Maire	
M. ANTHONIOZ Patrice	
Mme STEINMESSE Joëlle	
M. CATTENOZ Laurent	
Mme GRAS Christine	
M. DUVAL Jean-Marc	
Mme CATTENOZ Myriam	
M. BARRIOD Emmanuel	Absent excusé
M. DUVAL Damien	Absent excusé
M. DUVAL Vincent	Absent excusé
M. SONNET Jocelyn	Absent excusé
M. CATTENOZ Hervé	
Mme CLEMENT Anne-Laure	
Mme PARENT Bénédicte	Absente excusée